

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 15 (1907)

Heft: 2

Artikel: L'école de garde-malades de la Croix-Rouge, à Berne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-548925>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais, je ne puis oublier qu'un certain nombre de ces sœurs de charité furent victimes de leur dévouement.

La Croix-Rouge russe ne laissera pas leurs noms dans l'oubli et les inscrira sur son Livre d'Or. Plusieurs furent blessées sur le champ de bataille; à Liao-Yang, l'une d'elle dut subir l'amputation d'un membre; un très grand nombre contractèrent des maladies contagieuses en faisant leur service à l'hôpital, ce champ de bataille des épidémies.

Ces sœurs ont montré une fois de plus que les femmes peuvent, comme les hommes, souffrir et mourir pour la défense de leur pays, et cet exemple d'héroïsme ne sera pas perdu. Le cas échéant, les femmes françaises sauront, comme nos sœurs russes, élever leur cœur à la hauteur du courage de leurs fils, de leurs maris et de leurs frères; et notre Patrie, victorieuse et sauvée par ces sacrifices, accomplira ses destinées providentielles.



L'Ecole de garde-malades de la Croix-Rouge, à Berne^{*)}

Nous voudrions renseigner aujourd'hui nos lecteurs sur une institution fondée il y a quelques années par la Société centrale de la Croix-Rouge suisse, nous voulons parler de l'Ecole de garde-malades de la Croix-Rouge, créée à Berne, et qui est maintenant en pleine activité. Cette école a pour but de former un personnel féminin instruit, capable de soigner les malades avec intelligence, sollicitude et dévouement, que ce soit au service de la Croix-Rouge en temps de guerre ou au sein même de la famille en temps de paix.

Ce qui distingue cette école des maisons de diaconesses proprement dites, c'est son caractère essentiellement national et laïque. C'est une institution aux principes larges, dans laquelle on respire un vrai souffle de liberté. L'Ecole de la Croix-Rouge à Berne, de même que l'Ecole de la Source à Lausanne, ouvre ses portes à toutes les bonnes volontés. Elle offre à toutes les personnes désireuses de se dévouer à ceux qui souffrent, l'occasion d'acquérir toutes les connaissances indispensables, en leur laissant ensuite pleine faculté d'exercer leur vocation dans le milieu pour lequel elles se sentent le plus

d'aptitudes ou vers lequel elles sont plus particulièrement attirées.

Pour bien faire saisir l'utilité de l'Ecole de garde-malades de Berne, exposons en quelques lignes son organisation, les conditions à remplir pour l'admission et la situation faite aux élèves qui, une fois leur éducation terminée, désirent rester au service de la Société suisse de la Croix-Rouge.

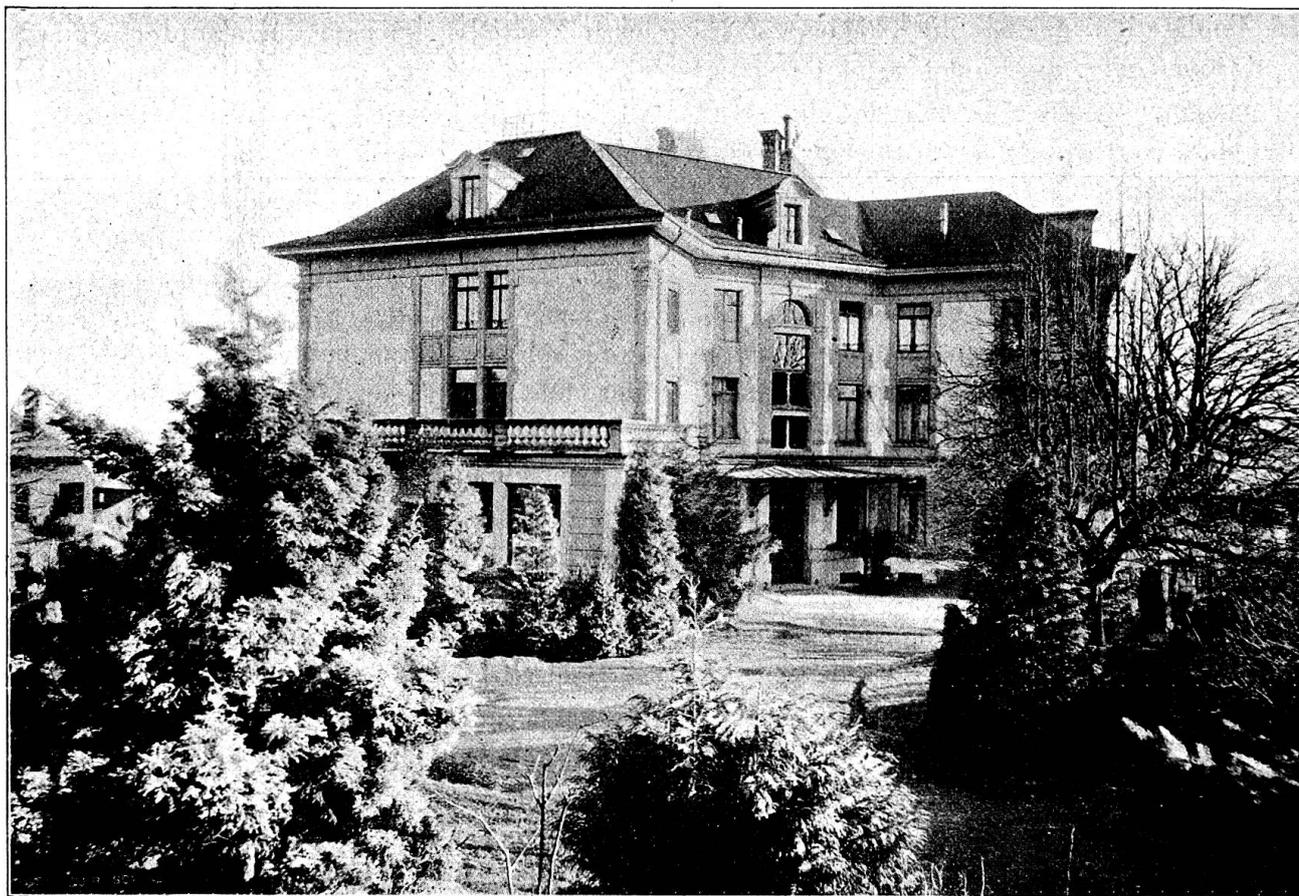
Tout d'abord disons que le beau bâtiment dans lequel se trouve cette école est en même temps une clinique où sont traitées les maladies les plus diverses et où l'on pratique des opérations. Les malades sont, en général, soignés dans des chambres particulières; mais il y a aussi des salles communes. Le bâtiment est situé en dehors de ville, sur une élévation dans le quartier du Stadtbach; c'est dire que la vue, l'air, la lumière et le soleil n'y manquent pas. Il est entouré d'un jardin bien entretenu et il impressionne, dès l'abord, favorablement le visiteur, qui n'est pas déçu lorsqu'il y a pénétré.

Plusieurs médecins sont attachés à l'établissement et donnent aux élèves les cours qui sont indispensables à celles-ci pour

^{*)} Tiré des « Feuilles d'hygiène », n° de janvier 1907.

acquérir les notions nécessaires à l'accomplissement de leur œuvre de dévouement. Une directrice est à la tête de l'école, un comité en surveille la marche et préside aux examens. La directrice est aidée par une ménagère en chef, des garde-malades diplômées et un personnel de domestiques.

n'autorise pas celle qui le possède à s'intituler garde-malade de la Croix-Rouge. D'une manière générale l'on peut dire que les élèves internes sont celles qui pensent embrasser la vocation de garde-malades et que les externes se recrutent plutôt parmi les jeunes filles aisées qui désirent



L'École de garde-malades de la Croix-Rouge, à Berne
(Cliché tiré des « Feuilles d'hygiène »)

On distingue deux catégories d'élèves : les internes et les externes. Les internes sont celles qui s'engagent à faire le cours complet qui dure deux ans et au bout duquel elles reçoivent un diplôme qui leur permet de porter le titre de garde-malades de la Croix-Rouge. Les externes font un cours de six mois, à la fin duquel elles peuvent avoir un certificat, si elles en font la demande ; mais ce certificat ne peut, en aucun cas, être considéré comme étant l'équivalent du diplôme et

apprendre des choses utiles pour en faire bénéficier leur entourage.

Pour être admise comme élève interne, il faut être âgée d'au moins 20 ans et n'avoir pas dépassé 35 ans. L'école accepte non seulement des jeunes filles, mais aussi des jeunes femmes. L'enseignement se donnant en allemand, il est nécessaire, sinon de savoir cette langue à fond, du moins de la comprendre, de façon à pouvoir suivre les leçons avec fruit. On désire que les postulantes se présentent

personnellement à la directrice, si possible, sinon elles s'adressent par écrit à celle-ci, qui les renseignera verbalement ou par lettre sur la manière dont elles auront à faire leur demande d'admission qui doit être accompagnée, évidemment, de différentes pièces: acte de naissance, certificat médical, etc. En outre, chaque postulante a l'obligation de remplir exactement les rubriques d'un questionnaire et de signer l'engagement, pour le cas où elle serait admise, d'être prête à partir pour soigner les soldats dans les ambulances et hôpitaux militaires, au cas où la Suisse se trouverait engagée dans une guerre ou aurait à sauvegarder ses frontières. Les élèves internes paient pour toute la durée du cours un écolage de 180 fr., somme à verser à leur entrée dans l'établissement. Elles sont logées, nourries, blanchies dans celui-ci et reçoivent les tabliers de service (munis d'une petite croix rouge) et les manuels nécessaires. Les six premiers mois sont considérés comme un temps d'essai. Si l'élève ne se plaît pas ou si la Direction ne la juge pas apte à remplir les fonctions de garde-malade et a à se plaindre de sa conduite, elle se retire. On lui retient, pour chaque semaine passée dans l'établissement, la somme de 10 fr. et on lui rend, s'il y a lieu, le reste de la somme versée en entrant. Après le premier semestre, chaque élève interne reçoit 10 fr. par mois d'argent de poche et, pour la seconde année, un traitement de 300 fr. payé en quatre parts trimestrielles. Si, dans le second semestre de la première année, une interne vient à quitter l'établissement, il ne lui est rien rendu à sa sortie et si, pour une cause futile, elle frustre la Croix-Rouge de ses services au cours de la seconde année, elle doit payer une indemnité de 180 fr.

Durant toute la première année, les internes travaillent dans l'établissement

même où elles reçoivent un enseignement à la fois théorique et pratique sur tout ce qui concerne le soin des malades, les secours en cas d'accidents, les opérations, la pharmacie. On leur donne des notions d'anatomie et de physiologie et un cours d'éthique, pour qu'elles apprennent à connaître les organes du corps humain et leurs fonctions, puis ce qui s'applique au côté moral de leur tâche. Elles sont occupées en première ligne au service des malades, mais aussi dans la maison, la cuisine et la lingerie. A la fin de cette première année, a lieu un examen, après lequel les élèves travaillent à leur perfectionnement pratique. L'École les envoie alors soigner les malades à domicile ou bien elle les place dans un hôpital ou une clinique de la Croix-Rouge où elles sont entretenues complètement. C'est pendant ce temps qu'elles retirent les 300 fr. dont nous avons parlé plus haut. La seconde année accomplie, l'élève interne reçoit son diplôme et elle n'a plus, envers la Société de la Croix-Rouge que l'obligation de laisser son adresse et d'en indiquer chaque fois le changement, pour le cas où l'on aurait besoin d'elle en temps de guerre.

Cependant, la Société de la Croix-Rouge voit avec plaisir que les élèves qu'elle a formées demeurent à son service et elle leur procure volontiers du travail. Il y en a toujours assez, ce sont plutôt les forces qui manquent. Celles qui préfèrent se créer une situation indépendante et aller soigner des malades à domicile, s'adressent au Bureau de renseignements créé par la Croix-Rouge, qui leur indique les familles ayant besoin d'une garde-malade. D'autres peuvent obtenir un poste dans un hôpital ou une clinique de la société et signer un contrat d'une année qui se renouvelle quand, des deux côtés, on a été satisfait, et c'est ce qui arrive généralement. La garde-malade au service de la Croix-Rouge

jouit donc toujours, outre son entretien complet, d'une rémunération équitable qui lui permet de réaliser des économies, de faire partie d'une caisse de retraite, pour s'assurer une vieillesse tranquille. Les garde-malades qui, après l'obtention de leur diplôme, ont été pendant quatre ans au service de la Croix-Rouge et se sont fait apprécier par leurs capacités, leur bonne volonté, leur dévouement, reçoivent, comme récompense, la broche d'argent de la Croix-Rouge, qu'elles ont dès lors le droit de porter; cette distinction ne peut s'obtenir d'aucune autre manière.

Quant aux externes, qui partagent, durant les six mois qu'elles passent dans l'établissement, toutes les leçons et tous les travaux des internes, elles ne jouissent pas des mêmes avantages. Elles ont à peu près les mêmes formalités à remplir pour être admises, mais doivent payer une finance totale de 200 fr. à leur entrée et il ne leur est rien rendu au cas où elles viennent à quitter l'école avant l'expiration de leur cours. En outre, elles payent (au prix de revient, il est vrai) les manuels d'enseignement et les tabliers de service qui, pour elles, ne sont pas munis de la croix rouge. Elles sont libres de loger et de prendre pension hors de l'école; au cas où elles désirent y demeurer, cela leur coûte, pour chambre et pension, 75 fr. par mois.

Les entrées ont lieu en avril et en octobre. Chaque fois 10 à 12 internes et 2 externes sont admises; de cette façon il y a toujours 20 internes dans l'établissement. Ajoutons encore que chaque élève, interne ou externe, a droit chaque semaine à un après-midi de congé, qui tombe le plus souvent sur le dimanche, et que les internes ont 15 jours de vacances la première année, 3 semaines la seconde année.

Pendant toute la durée du travail, les élèves sont tenues de porter des costumes

simples, lavables, en toile. Les jours de congé et pendant les vacances, aucune d'entre elles n'est obligée d'avoir des vêtements de coupe et de couleur particulières. Toute liberté leur est laissée sous ce rapport; il leur est simplement recommandé d'avoir une tenue modeste, qui soit en rapport avec le sérieux de leur vocation. L'établissement revêt en outre un caractère tout à fait laïque; puisque national avant tout, on y admet des personnes de toutes les confessions, aussi n'y fait-on pas de culte domestique. Néanmoins on préfère avoir comme élèves des jeunes filles ou femmes ayant des besoins religieux et l'on tient à ce que chacune d'elles ait l'occasion de se rendre au culte de l'église dont elle est membre.

D'après les constatations faites par la directrice, on peut dire que le séjour dans l'établissement exerce une heureuse influence sur le moral des élèves de cette école. De plus, elles y deviennent pratiques, elles y apprennent quantité de notions utiles qui leur rendront de précieux services. Si, comme cela arrive souvent, elles deviennent un jour mère de famille, elles seront infiniment mieux préparées pour cette tâche que si elles étaient restées bénévolement dans un nid bien capitonné, s'occupant à broder des nappes à thé, à jouer des sonates, à chanter des ariettes, ou à savourer le roman du jour.

La Société neuchâteloise de la Croix-Rouge a le projet de fonder dans le canton une école de garde-malades dont l'organisation se rapprochera de celle dont nous venons de parler. Le jour où ce projet pourra se réaliser, nous aimons à croire que maintes jeunes filles instruites, intelligentes, actives, laisseront parler leur cœur plus haut que leur égoïsme et ne redouteront pas, même si leur situation matérielle ne les obligeait pas à embrasser une vocation, de consacrer un peu du

temps de leur jeunesse à soulager les misères de ce pauvre monde. En agissant ainsi et tout en se dévouant à leur prochain, elles auront semé des germes de bonheur qu'elles récolteront en abondante

moisson, plus tard. Et nous terminons par cet appel vibrant d'un poète :

Le devoir, aujourd'hui, c'est de quitter la rive
Où le rêveur s'étend ;
A la lutte, au travail, car l'heure est décisive
Et l'avenir attend !

La scarlatine et son traitement.

Diverse, multiple, bizarre, hypocrite dans ses allures, indisposition passagère ou maladie mortelle, presque totalement ignorée du public, telle apparaît la scarlatine, dangereuse entre toutes les maladies infectieuses, car si elle vaccine contre une deuxième atteinte, elle marque le rein d'un ineffaçable sceau, d'une susceptibilité particulière qui durera jusqu'à la mort.

La scarlatine est surtout une maladie des enfants qu'elle frappe particulièrement entre 6 et 10 ans et de la race anglo-saxonne qui lui paye un large tribut. *)

Qu'est-ce qui produit la scarlatine ?

C'est un microbe apparemment, mais qui a préféré, comme beaucoup de ses congénères, garder le plus strict incognito ; ce n'est pas qu'on ne l'ait cherché, mais les chercheurs ne l'ont pas trouvé, ou plutôt ils ont trouvé dans les fausses membranes de l'angine scarlatineuse des microcoques en chaînettes, ou streptocoques qu'ils ont voulu rendre responsables de tout le mal, et qui ne sont en réalité que des microbes presque banaux, qui s'associent à tous les microbes connus à qui ils paraissent communiquer une virulence particulière et sont incapables par eux-mêmes d'élaborer une maladie d'une individualité aussi saisissante que la scarlatine.

Si on ne connaît pas le microbe, il est hors de doute qu'il existe : comment se fait l'infection ? Elle semble se faire de

deux façons : par les produits de desquamation de la peau, c'est le mécanisme le plus ancien, le plus connu et probablement le moins ordinaire, on cite toujours à son appui, le fameux cas de Burlureaux relatif à une lettre adressée à sa sœur par un convalescent de scarlatine et recelant un superbe lambeau d'épiderme à titre de curiosité. Nous citerons, pour la rareté du fait, un autre cas de contagion qui nous prouve que le bacille de la scarlatine peut vivre des années et rester virulent :

La scarlatine avait atteint deux enfants dans une famille. Pendant la convalescence ces enfants jouaient dans leurs lits avec des poupées. Après guérison complète, ces poupées, leurs habits et d'autres objets ayant servi à l'amusement des petits scarlatineux furent enfermés dans une caisse et déposés dans les combles de la maison.

Plusieurs années plus tard d'autres enfants vinrent jouer dans cette maison, découvrirent la caisse, déballèrent le contenu, et s'amuserent avec les poupées qu'on avait oubliées si longtemps... Ces enfants contractèrent la scarlatine.

Mais l'infection paraît se faire davantage par les produits bucco-pharyngés : c'est dans la gorge que se tient le contagion et c'est là qu'il persisterait le plus souvent, à la façon du bacille de Loeffler dans la diphtérie, longtemps après la disparition de la maladie : c'est là qu'il faut l'atteindre et poursuivre sa destruction pendant longtemps.

*) La mortalité par scarlatine est beaucoup plus grande en Angleterre que sur le continent, aussi les Anglais la craignent-ils avec raison.